

CONFIDENTIEL

N° 002/PERS/HK.B/77

B.S-E.

téléphoner le Responsable
 de l'Etoile Filante pour récupérer
 les cartes de ses joueurs et remettre
 au Service d'urgence au Responsable
 de l'équipe Amatare les cartes
 des joueurs de cette équipe
 Afin d'éviter tout litige

OBJET : Rapport circonstanciel
 d'arbitrage.

12/1/77

- A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse
à
KIGALI
- Au Président du Comité Exécutif National des SPOI
à
KIGALI
- Aux Membres du Comité National des Arbitres
à
KIGALI

- Excellence Monsieur le Ministre,
- Monsieur le Président du Comité Exécutif National,
- Messieurs les Membres du Comité National des Arbitres,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport
 circonstanciel du match de foot-ball qui s'est déroulé sur le terrain du Camp Militaire
 de KIGALI en date du 02/01/77 opposant les équipes "ETOILE FILANTE et "AMATARE".

Ce match fût impeccable jusqu'à la 75e minute de jeu.
 L'Etoile Filante avait déjà marqué son premier but à la 10e minute; mais Amatare
 redoublèrent leurs efforts à la seconde mi-temps et marquèrent un but à la 85e minute,
 le ballon ayant touché le filat à sa partie supérieure au delà de la barre transversale
 et de la ligne de but.

Voici dès lors, sous la menace des joueurs de l'Etoile
 Filante disant que ce but est le même que le leur qui le ballon a buté sur le montant
 transversal mais REVENU dans le terrain sans qu'il dépasse la ligne de but.
 Conduite inconvenante, propos injurieux et grossiers envers moi, j'exclu le joueur
 SEMUTWA Venant insolent et perturbateur de jeu qui refuse de sortir pendant 3 minutes;
 le capitaine de son équipe le supplia de sortir mais entre temps le nommé RWIGEMA
 Christophe surexcité de son esprit antisportif jetait la balle hors les installations.
 Notez que ce dernier fût même arrêté après le match par les agents de l'ordre à cause
 de l'insolence envers le public et les autorités à la tribune car il pleuvait.

Je n'oublierais pas également de vous signaler la
 manque de courtoisie de l'Etoile filante envers leurs visiteurs "AMATARE", car ceux-ci
 ayant été avisés du lieu d'accueil après le match, l'Etoile Filante ne s'y était rendue
 et le pire, ils détiennent encore les cartes d'affiliation d'AMATARE. Je les leur
 avais données avant le jeu pour le contrôle et ils m'en ont refusées catégoriquement.
 Je vous remets celles de l'Etoile Filante, car je ne savais pas à qui les donner.

En conséquence, et en vertu du Règlement régissant
 le Championnat de Foot-ball au Rwanda, principalement à ses articles 11, 14, 30 et 31,
 je demanderais à votre haute autorité d'amener une enquête approfondie à ce match.
 Au cas ja serais coupable de la partialité, l'article 11 sera appliqué à l'égard de moi.
 Au cas contraire, l'Equipe d'Etoiles Filante surtout les 2 joueurs cités ci-haut seraient
 frappés des mesures prévues par ce même article.
 Je vous transmets également la feuille d'arbitrage non signée par l'Etoile Filante
 contrairement à l'article 30.

En terminant, je laisse l'affaire entre vos mains et
 vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
 très émus.

HAKIZIMANA Balthazar
 Sergent Major



Copie pour information :

- Au Responsable de l'Etoile Filante
- Au Responsable des AMATARE.

CONFIDENTIEL